

DEL2024-024



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 3 avril 2024
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Budget Ville - Affectation des résultats de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine SEGUIN, 1ère Adjointe assurant la suppléance du Maire empêché.

PRÉSENTS : Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Huguette LACROIX - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Sophie PERCHERON.

POUVOIRS DE : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE à Mme Catherine SEGUIN - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Nathalie SAGOLS à Mme Andrée MARCKERT - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : FINANCES

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

Les comptes de l'exercice 2023 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte Financier Unique, il convient d'affecter le résultat.

Ainsi, l'exercice 2023 fait apparaître :

- Pour la section de fonctionnement, un excédent comptable de 1 476 073,25 € ;
- Pour la section d'investissement, un excédent de financement de 644 615,50 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice 2023 de 1 476 073,25 € comme suit :

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 400 000,00 €
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 076 073,25 €

Vu l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique présenté par Monsieur le Comptable Public de Grasse ;

Vu la délibération n°DEL2024-023 du Conseil Municipal du 3 avril 2024 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- qui indique les modalités de détermination et d'affectation du résultat de l'exercice,
- qui précise qu'« après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante, affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement » ;

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 25 mars 2024.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2023, soit 1 476 073,25 € ;

CONSIDERANT la nécessité d'affecter en priorité le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement ;

CONSIDERANT que la section d'investissement présente un excédent de financement de 644 615,50€.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2023 du budget principal de la ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2023 du budget principal de la ville comme indiquée ci-dessous :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 272 977,15 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 203 096,10 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 476 073,25 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement).....	
R 001 (excédent de financement).....	+ 644 615,50 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement.....	360 127,32 €
Excédent de financement.....	
F) CAPACITE D'INVESTISSEMENT ou BESOIN DE FINANCEMENT (si négatif)	284 488,18 €
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	
G) AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement = au minimum, couverture du besoin de financement F	400 000,00 €
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	1 076 053,25 €
Pour information : REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT R 001	644 615,50 €

VOTE :

POUR : 22

Mme Catherine SEGUIN (2) - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT (2) - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE (2) - Mme Clarisse PIERRE.

ABSTENTIONS : 6

Mme Patricia DI SANTO (2) - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

Peymeinade, le 3 avril 2024

Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe
Catherine SEGUIN



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

